



Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

SGD 2011-3

Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

le 09 février 2011

RENCONTRE LE 7 FEVRIER 2011 ENTRE BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Cette rencontre avait pour but essentiel d'échanger sur les sujets d'actualité et
sur les chantiers engagés depuis l'été 2010

Intervention de Bruno Le Maire

Sur les missions du MAAPRAT

DDI : Il faut rapidement finaliser les contributions du MAAPRAT dans le souci de maintenir un échelon départemental fort et réactif pour notamment accompagner et gérer les crises à venir

Abattoirs : sujet sensible et prioritaire ! Il y a un problème de compétitivité (notamment vis à vis de l'Allemagne où vont se faire abattre de plus en plus d'animaux français) sans parler des questions de sécurité sanitaire.

Le ministre a réaffirmé qu'il n'était pas question de privatiser, mais plutôt de réfléchir sur des évolutions nécessaires (simplification notamment de certaines tâches).

Il affirme que le rôle des techniciens vétérinaires en abattoir reste indispensable et indiscutable. Les conclusions sur ce dossier seront rendues en juin prochain.

COMMENTAIRE FO : Il y a un sacré décalage entre ce discours officiel et la réalité vécue sur le terrain. Dans les DDI on a plutôt le sentiment d'être en cours d'asphyxie et l'impression d'aller droit dans le mur. Pour ce qui est des abattoirs, le discours des abatteurs sur le manque de compétitivité de nos outils d'abattage est reçu 5/5 par le Ministre, il y a fort à penser que l'inspection devra être faite de manière « plus économe ».

Sur la situation des agents non titulaires

Ce dossier sera traité en interministériel dans le cadre d'un projet de loi spécifique en avril prochain

An niveau du MAAPRAT, le Ministre s'engage à revaloriser la rémunération des non titulaires du secteur de l'enseignement.

Déroulement de carrière des agents

Confirme sa volonté d'améliorer la situation statutaire et indemnitaire via l'enveloppe « retour aux agents », enveloppe d'un montant de 11 millions d'euros

COMMENTAIRE FO : Nous regrettons qu'il n'ait pas précisé « l'utilisation » de cette enveloppe : plan de requalification, harmonisation des primes etc...

Sur les mesures de convergences au sein des DDI

Elles concernent : l'harmonisation du temps de travail, les entretiens professionnels, la GRH de proximité, etc...

Sur tous ces sujets, des décisions concrètes seront prises en 2011 dans le strict respect de la charte des DDI.

Le ministre considère que les velléités affichées récemment par le secrétariat général du ministère de l'intérieur n'engagent pas le gouvernement.

COMMENTAIRE FO : *On constate quand même un réel tiraillement entre nos ministères qui veulent garder en DDI leurs prérogatives en matière de GRH notamment et les Préfets qui veulent s'approprier du sujet et surtout des agents !*

Intervention FO

Le récent CTP des DDI confirme que le lien entre agents des DDI et le MAAPRAT est en train de se rompre. Le MAAPRAT perd la main sur ses agents en DDI.

Sur l'inspection en abattoir, la mission doit rester au sein du service public mais on peut discuter de pistes de simplification si nécessaire.

Sur les missions en DDI. : Nous avons rappelé notre opposition à la suppression des missions au motif qu'on a pas ou plus les moyens de les assurer.

IFCE : FO a rappelé qu'il serait souhaitable que le Président du CA « préside » et que le Directeur Général « dirige » et qu'il n'y ait pas d'ingérence !!!

Elections prévues en 2011 (CTPM, CAP, etc.), FO a demandé des moyens supplémentaires pour faire face aux dépenses exceptionnelles que ces opérations vont générer pour les syndicats.

Réponses de Bruno Le Maire

Sur le fonctionnement des DDI : Le Ministre souhaite que l'on fasse part des « dérives » préfectorales ainsi que des cas particuliers !

Sur les abattoirs : Il réaffirme qu'il n'est pas question de privatiser l'inspection sanitaire mais confirme qu'il faudra une adaptation aux évolutions de la réglementation tout en tenant compte des difficultés.

IFCE : le Ministre confirme que le Président doit uniquement présider, une lettre dans ce sens sera adressée pour rappeler aux uns et aux autres leurs prérogatives.

Sur l'octroi d'une dotation syndicale « spéciale élections 2011 » Il s'est dit prêt à étudier favorablement cette demande de FO.

CONCLUSION : *2 HEURES D'ENTRETIEN qui peuvent s'apparenter à un monologue. Il n'y a pas eu de véritable échange..... Pour FO, ce n'était qu'un énième exercice de style imposé dans le cadre du dialogue social.*



Patrice MAITRE
Marie-Joelle PETIOT
Michel DELMAS
JC LEBOSSÉ